



30 juillet 2025

# Aide-mémoire concernant l'utilisation de DeepL Pro Translate et de DeepL Write

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres OMC ouverte, la Confédération a acheté **DeepL Pro Translate**, qui est disponible dans l'administration fédérale centrale, aux services du Parlement et dans des tribunaux de la Confédération pour la période allant de 2024 à 2033. Les collaborateurs ont aussi à disposition **DeepL Write**, mais il s'agit d'une version gratuite.

**Pour des raisons de sécurité, il faut préférer DeepL Pro Translate à d'autres applications telles que Google Translate, ChatGPT, Gemini ou Copilot pour la traduction automatique. Pour la correction de textes, DeepL Write est plus sûr que ChatGPT, Copilot, Grammarly et d'autres outils similaires.**

Les points à respecter lors de l'utilisation de DeepL Pro Translate et de DeepL Write sont décrits ci-après.

## Quels types de contenus ?

Les centres de serveurs de DeepL sont conformes aux dispositions du [RGPD](#) de l'UE. De plus, les textes traduits avec DeepL Pro Translate sont supprimés immédiatement après la traduction sans être utilisés pour entraîner l'outil, contrairement aux textes traités avec DeepL Write, qui sont réutilisés. Dans les deux cas, il faut rester prudent et toujours respecter les réglementations en matière de protection des données et des informations.

	DeepL Pro Translate	DeepL Write
Textes classifiés CONFIDENTIEL ou SECRET - contenant ou non des données personnelles - contenant ou non des informations sensibles*	⊗	⊗
Textes classifiés INTERNE - contenant des données personnelles OU - contenant des informations sensibles*	⊗	⊗
Textes classifiés INTERNE - ne contenant pas de données personnelles - ne contenant pas d'informations sensibles*	☺	⊗
Textes NON CLASSIFIÉS - contenant des données personnelles OU - contenant des informations sensibles*	⊗	⊗
Textes NON CLASSIFIÉS - ne contenant pas de données personnelles - ne contenant pas d'informations sensibles*	☺	☺



\* par ex. des secrets de fonction, des secrets (professionnels) particuliers, des informations expressément protégées contractuellement.

## Comment ? Pour qui ?

L'utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait du résultat et ne peut pas déléguer cette responsabilité à DeepL. Toute décision prise sur la base d'un texte généré par l'IA doit pouvoir être justifiée. La qualité d'une traduction automatique peut fortement varier d'une phrase à l'autre et en fonction de la langue. Des phrases qui semblent parfaites du point de vue linguistique peuvent contenir des erreurs difficiles à identifier. Il faut donc respecter les règles suivantes.

⇒ Traduction pour un usage personnel : on peut traduire pour soi-même un texte d'une langue étrangère dans sa langue maternelle avec DeepL Pro Translate afin de mieux le comprendre (en respectant les critères de confidentialité). Pour être sûr que le contenu soit rendu correctement, il faut contrôler la traduction en la comparant avec l'original.

⇒ Traduction pour des tiers : les documents destinés à être publiés, envoyés ou utilisés dans un contexte officiel doivent être traduits directement par les services linguistiques, sans traduction automatique préalable, afin de réduire au maximum tout risque en matière de dommage à la réputation et de responsabilité.

⇒ Traduction non publiée destinée à des tiers : les textes destinés à des tiers qu'il n'est pas prévu de publier, d'envoyer ou d'utiliser dans un contexte officiel peuvent être traduits automatiquement, mais ils doivent être contrôlés et éventuellement identifiés comme tels. Il faut comparer phrase par phrase l'original et la traduction. Si un tel contrôle n'est pas possible parce que le document est trop long ou que vous n'avez pas les compétences linguistiques requises, le texte doit porter la mention « Traduit avec DeepL Pro ».

⇒ Correction ou révision d'un texte pour autrui : l'auteur reste responsable du contenu et de la qualité rédactionnelle de son texte. La vigilance est de rigueur par rapport aux propositions de DeepL Write. Les corrections proposées peuvent être fausses sur le fond comme sur la forme. DeepL Write ne remplace pas le principe du double contrôle.

## Exemples : quand utiliser DeepL Pro Translate ?

Condition : **contenu non problématique selon la partie « Quels types de contenus ? »**

<ul style="list-style-type: none"><li>- comprendre un courriel reçu</li><li>- comprendre une page Internet</li><li>- comprendre un rapport</li><li>- comprendre un procès-verbal</li><li>- comprendre une communication interne</li><li>- comprendre des notes de discussion</li><li>...</li></ul>		En général, il n'est pas nécessaire de contrôler la qualité ou de faire appel aux services linguistiques.
<ul style="list-style-type: none"><li>- traduire un courriel officiel</li><li>- traduire des pages à publier sur Internet</li><li>- traduire un rapport destiné à des externes</li><li>- traduire une offre d'emploi à publier</li><li>- traduire un communiqué à publier</li><li>...</li></ul>		Confier la traduction aux services linguistiques (sans pré-traduction dans DeepL)

## Exemples : quand utiliser DeepL Write ?

Condition : contenu non problématique selon la partie « Quels types de contenus ? »

<ul style="list-style-type: none"><li>- texte de courriels</li><li>- sites Internet</li><li>- guides</li><li>- supports de cours</li><li>- texte d'un logiciel</li><li>- Directives</li><li>...</li></ul>		La question à se poser : est-ce que mon texte peut être utilisé pour entraîner DeepL Write et être enregistré durablement par DeepL dans un environnement sécurisé ?
<ul style="list-style-type: none"><li>- communiqués de presse</li><li>- notes jaunes</li><li>- procès-verbaux</li><li>- rapports</li><li>...</li></ul>		Des informations pourraient se retrouver entre de mauvaises mains avant la publication ou l'envoi.

### Des questions ?

Vous pouvez envoyer vos questions concernant les aspects techniques au Centre de compétences pour les technologies linguistiques à l'adresse suivante : [cctl@bk.admin.ch](mailto:cctl@bk.admin.ch).

Pour les questions relatives à la sécurité, veuillez vous adresser au délégué à la sécurité informatique de votre office (DSIO).

### Autres aide-mémoire

[Aide-mémoire pour l'utilisation de l'IA au sein de l'administration fédérale - CNAI - Réseau de compétences en intelligence artificielle.](#)